DÉCISION DU MAIRE

N° 2025 – 190

Approuvant la reconduction N°2 du marché réservé d'entretien des espaces publics de la commune Lot 2 – Ilotage et Lot 3 – Entretien du cimetière des Acacias (ESAT «la vie en herbe » Fondation amis de l'atelier)

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles notamment ses articles L2113-12, L2124-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision N°2023-279 en date du 22 Décembre 2023 approuvant la signature d'un marché réservé d'entretien des espaces publics de la Commune pour le Lot 2 Ilotage et le lot 3 – Entretien du cimetière des Acacias ;

VU la décision N°2024-033 en date du 22 Novembre 2024 approuvant la reconduction N°1 du marché réservé d'entretien des espaces publics de la Commune LOT 2 – Ilotage et LOT 3 – Entretien du cimetière des Acacias ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de reconduire ce marché avec l'ESAT « la vie en herbe » - Fondation des amis de l'Atelier ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Ce marché relatif à l'entretien des espaces publics de la Commune pour le Lot 2 Ilotage et le Lot 3 Entretien du cimetière des Acacias signé avec l'ESAT « la vie en herbe » - Fondation des amis de l'Atelier sise Chemin des Bieds à Marcoussis (91460), est reconduit.

ARTICLE 2
Ce marché est reconduit pour une période d'un an, soit du 1er Janvier au 31 Décembre 2026.

ARTICLE 3
La dépense sera inscrite sur le Budget Ville 2026.

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau et à Monsieur le comptable public.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 12 septembre 2025
Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20250917-DEC2025-190-AU
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025